COMMUNE DE GYE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi trente et un mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel NOISETTE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Michel NOISETTE, Daniel BOUCHON, Emilie BOUVARD, Maxime CHARLES, Christophe GEISEL, Aurore MEGRET, David RAMBEAU, Anthony RENAUX, Karine VANTILLARD.

Excusé: Laurent HASSOUX.

<u>Absent</u>: Valentin PLONGUE.

Secrétaire: David RAMBEAU.

Date de la convocation: 26/05/2021

DM N° 11/2021 – 7.2.2

SDE54 – REVERSEMENT DE LA TCCFE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

COMMUNE DE GYE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

DM Nº 12/2021 - 7. 10

PASSAGE A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le trésorier de la commune nous informe que le plan comptable applicable aux collectivités évoluera au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Ce changement de nomenclature s'accompagnera également de la mise en place du compte financier unique qui remplacera le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion étable par le comptable. Une répartition de la rédaction des différents documents établis à l'occasion de la reddition annuelle des comptes sera mise en place et le rôle de chacun sera ainsi précisé.

Il convient dès à présent d'anticiper l'exercice de mise en œuvre pour notre collectivité de la M57 et du CFU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Opte pour le passage à la M57 et au Compte Financier Unique au 1^{er} janvier 2024.
- Autorise le Maire à signer la convention, la saisie Galileo et tous documents relatifs à ce changement.

COMMUNE DE GYE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

ORDRE DU JOUR:

- -11 31/05/2021 7.2.2 SDE 54 REVERSEMENT DE LA TCCFE
- 12 31/05/2021 7.10 PASSAGE A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE
NOISETTE Michel	Maire	Présent	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
GEISEL Christophe	1er Adjoint	Présent	
BOUVARD Emilie	Conseillère Municipale	Présente	
BOUCHON Daniel	Conseiller Municipal	Présent	
CHARLES Maxime	Conseiller Municipal	Présent	
HASSOUX Laurent	Conseiller Municipal	Excusé	
MEGRET Aurore	Conseillère Municipale	Présente	
PLONGUE Valentin	Conseiller Municipal	Absent	
RAMBEAU David	Conseiller Municipal	Présent	
RENAUX Anthony	Conseiller Municipal	Présent	
VANTILLARD Karine	Conseillère Municipale	Présente	